

REGLEMENT ANIMATION DE DOUBLES DAMES PAR POULES

Date limite d'inscription pour le 17 novembre 2025

Date de prise en compte des classements pour l'établissement des poules : Novembre 2025

PREAMBULE

Article 1 : ces doubles sont organisés sous forme d'animation sur les secteurs Flandre maritime et Flandre intérieure. Elles sont réservées aux joueuses de + de 18 ans de NC à 15/5 mais avec un poids d'équipe supérieur à 26.

C'est-à-dire :

- Une joueuse classée **30** ne peut s'associer qu'avec une joueuse classée au maximum **30/2**
- Une joueuse classée **15/5** ne peut s'associer qu'avec une joueuse classée au maximum **30/3**

Deux joueuses de 2 clubs différents peuvent former une équipe.

ENGAGEMENT

Article 2 : Inscription et Droit d'engagement : **16 € par Paire réglé lors de l'inscription via HELLOASSO**. Chaque équipe est composée de 2 joueuses.

[INSCRIPTION FLANDRE MARITIME](#)

[INSCRIPTION FLANDRE INTERIEURE - METROPOLE](#)

Néanmoins si une des 2 joueuses se blessent ou est malade, elle peut être remplacée par une joueuse de classement inférieur ou égal et après en avoir averti la responsable de poules.

ORGANISATION

Article 3 :

Des poules seront constituées en fonction du nombre d'équipes engagées.

Le calendrier des matches sera envoyé à chaque responsable d'équipe renseigné lors de l'inscription. Chaque équipe aura un certain nombre de matches à jouer, qui sera défini par le nombre d'équipes engagées par poule.

RENCONTRES

Article 4 : Le capitaine de l'équipe qui reçoit est responsable de la réservation du court et de

La transmission des résultats après la rencontre. Les balles sont fournies par l'équipe qui reçoit.

Le format des matches est le format 2 (2 sets à 6 jeux, 3ème set au super jeu décisif à 10 points).

Pour la Flandre maritime, les finales auront lieu le samedi 23 mai 2026, le lieu reste à déterminer.

Pour la Flandre intérieure – Métropole, les finales auront lieu fin mai ou début juin.